



9 FÉVRIER 2026

REEMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE RTE...

Une gouvernance amoindrie, un choix politique... élyséen imposé avec force au mépris du Code de l'Énergie et des pouvoirs du Conseil de Surveillance.

Comme cela a été annoncé par certains médias, un nom ressort avec insistance pour remplacer Xavier PIECHACZYK, celui d'Émilie PIETTE. Ce nom aurait été formellement proposé par le Conseil de Surveillance. **Ceci est FAUX !**

Le nom du Président du Conseil de Surveillance étant cité dans l'article, il s'agit peut-être d'un raccourci et que cela soit ce dernier, par ailleurs directeur exécutif du Groupe EDF, qui ait transmis le nom de cette candidate imposée par le Président de la République.

On se moque de nous au travers de ce processus biaisé... Mais aussi de la législation et des salariés de RTE ! Pour mémoire, l'entreprise, mais aussi ses salariés, doivent faire preuve **d'une indépendance totale**, avec des obligations qui frisent le ridicule, qui génèrent une perte d'efficacité pour le Service Public, une facture globale augmentée pour les usagers et citoyens et des risques. Cette indépendance étant liée au **corpus législatif libéral** (directives européennes, Code de l'Énergie...). Sous couvert de concurrence libre et non faussée, elle permet surtout aux affairistes, aux traders, au « monde de la Finance » de venir « capter de la valeur » (accaparer des bénéfices indécents) au détriment du Service Public, des capacités industrielles et opérationnelles des « acteurs véritables » du système électrique que sont les producteurs, les gestionnaires de réseaux... Ce corpus précise la notion d'EVI (Entreprise Verticalement Intégrée) et impose notamment une indépendance totale entre EVI et gestionnaire de réseaux comme RTE.

Nous contestons la libéralisation des marchés de l'Énergie car elle a porté une politique de dépeçage des entreprises historiques, verticalement intégrées et d'affaiblissement du Service Public global, de la production à la consommation.

Pour autant, si effectivement c'est le Président du Conseil, un administrateur de RTE parmi 12, qui fait « seul » le choix, nous posons alors la question de l'influence EDF (actionnaire à 50% de RTE), voire de la Caisse des Dépôts et Consignations, second actionnaire de RTE. Ces 2 parties prenantes, à la table du Conseil, étant identifiées comme EVI au sens du Code de l'Énergie, **ne faut-il pas réduire leurs influences afin de respecter la Loi ?**

Au-delà de ce questionnement, nous reprenons un extrait du compte-rendu d'une Commission d'Enquête de l'Assemblée nationale qui date de 2017. Il était proposé faire « *appel à des chasseurs de têtes pour dénicher les dirigeants des entreprises publiques, plutôt que de confier celles-ci aux visiteurs du soir, qui se présentent à la porte du Salon doré de l'Élysée et que l'on fait passer dans le Salon vert : en d'autres termes, il ne faut pas choisir les gens pour leurs accointances, mais en fonction de leurs compétences et de leur motivation* ».

Nous reprenons cette proposition, en revendiquant que les nominations des dirigeants des entreprises publiques soient **des nominations de compétences plus que d'accointances !**

Par ailleurs, nous rappelons ce que les administrateurs salariés parrainés par la FNME-CGT portent.

Même si le choix de la personnalité est important, en termes de compétences, de connaissances du secteur énergétique, des enjeux européens, de capacités à diriger une entreprise, à entraîner les parties prenantes, notamment les salariés, **c'est surtout le « projet » qui doit être analysé et « challengé »**. Quelles politiques économiques et budgétaires,



quelles politiques industrielles, environnementales et surtout quelle politique sociale ? Le choix doit être guidé par la vision autour de ces politiques, en prenant en compte les nombreux enjeux : **la sécurité des salariés et des tiers, leur santé, la sûreté du système électrique français, la bonne maîtrise des investissements, les problématiques nombreuses induites par l'externalisation, les questions européennes, la gestion RH, le respect du Statut des IEG...**

Enfin, pour éviter à l'avenir cette mauvaise gouvernance que nous pointons, nous demandons que de tels choix, relevant des pouvoirs du Conseil de Surveillance, soient faits de manière collégiale.



ALERTE PAQUET "RÉSEAUX EUROPÉENS"

Sous couvert de « modernisation des infrastructures énergétiques » afin de réduire les factures et de renforcer l'indépendance, la Commission Européenne propose un nouveau « paquet » sur les problématiques énergétiques. En l'occurrence, il s'agit d'imposer un nouveau « paquet » (par le passé, des « paquets » ou directives européennes ont déjà impacté les réseaux) afin que *tout le potentiel de l'infrastructure « Réseaux » à la maille européenne, véritable épine dorsale du système énergétique européen, puisse être exploité.*

L'action européenne (l'interventionnisme) en matière de politiques énergétiques n'est pas une nouveauté.

Mais avant de revenir sur ce passif, **l'urgence est de s'opposer et de rejeter ce projet insidieux.**

À l'échelle européenne, avec une vision transnationale et en **faisant fi de la compétence des États sur les questions énergétiques**, nous doutons fortement que les citoyens et les usagers, particuliers comme entreprises, soient gagnants.

En revanche, au niveau français, nous identifions **plusieurs risques, qui fragilisent trop la maîtrise de la politique énergétique nationale.**

En matière d'interconnexions, le « paquet » impose **un transfert de compétences de l'échelon national vers l'échelon européen.** La Commission Européenne prendrait la main sur la planification des infrastructures transfrontalières. Mais vu les impacts induits sur les réseaux nationaux (augmentation des transits, congestions...), les instances européennes prennent, sans le dire, la main sur le réseau THT, a minima les grands axes structurants 400 kV, et également sur les principales artères gazières actuelles ou futures (notamment sur l'hydrogène).



Au travers de ce transfert de compétences, directes et indirectes, l'Europe prend encore plus la main et « force » les objectifs énergétiques et climatiques des États membres, donc les politiques énergétiques nationales, **au détriment de la souveraineté des États... le principe de subsidiarité s'effaçant ainsi au travers de ce paquet !**

Les interconnexions énergétiques doivent rester le témoin d'une solidarité européenne au travers d'une assistance mutuelle, mais ne doivent pas devenir l'alpha et l'oméga de la planification des réseaux nationaux dont l'objectif premier est le service public national, surtout dans une Europe où la concurrence est féroce et les délocalisations intra-européennes le quotidien des travailleurs français.

Du point de vue des missions et activités de RTE, **3 risques majeurs sont identifiés :**

- 1. Le risque « financier »** en lien avec les pertes de revenus liées aux recettes des interconnexions, qui ne peut se traduire à terme que par une **augmentation du TURPE HTB et une mise sous contraintes des dépenses (« charges »)... donc des salariés.**



2. Le risque « programmatique » en lien avec le fait que RTE perdrait en partie la maîtrise de sa stratégie d'investissements, de développement du Réseau Public de Transport.

3. Le risque de « cohésion et de cohérences » du plan d'affaires de RTE, de maîtrise globale du SDDR, sans oublier les risques opérationnels, la gestion des équilibres d'exploitation (équilibre Production/Consommation...), des transits, des congestions...

Cette appropriation "indirecte" que permet le « paquet » européen sur les Réseaux est un risque pour ce qu'il reste de notre Service Public, pour

la souveraineté énergétique de la France, pour une réelle sécurité d'approvisionnement, pour la sûreté du système électrique. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE 3 et suivantes), quelle qu'elle soit, serait d'autant plus fragilisée. La France perdrait à coup sûr le contrôle global, stratégique du système électrique français.

Et c'est évidemment une opportunité pour le « Marché », pour les tenants du libéralisme...

La Commission étant déterminée, **il est d'autant plus urgent d'agir et de dire NON à ce nouveau paquet libéral...**

VOS ADMINISTRATEURS SALARIÉS CGT

Christophe AIME
Albéric DIETRICH

